



**USAID Water Security and Systems Strengthening  
USAID-Eau**

Request For Proposals (RFP)

**No. REQ-EAU-24-0048**

Système d'énergie solaire pour le fonctionnement de bureau.

Issue Date: 3 Juillet 2024

**WARNING:** Prospective Offerors who have received this document from a source other than the JOBPAW site or DAI, implementer of the USAID/Haiti Water Security and Systems Strengthening Activity (USAID Eau) Project, 2, rue St Catherine, Carenage, Cap Haitien, email address eau\_procurement-info@dai.com, should immediately contact: eau\_procurement-info@dai.com and provide their name and mailing address in order that amendments to the RFP or other communications can be sent directly to them. Any prospective Offeror who fails to register their interest assumes complete responsibility in the event that they do not receive communications prior to the closing date. Any amendments to this solicitation will be issued and posted on Jobpaw site.  
"Offerors are encouraged to check this website periodically."

DAI conducts business under the strictest ethical standards to assure fairness in competition, reasonable prices and successful performance or delivery of quality goods and equipment. DAI does not tolerate corruption, bribery, collusion or conflicts of interest. Any requests for payment or favors by DAI employees should be reported as soon as possible to [ethics@dai.com](mailto:ethics@dai.com) or by visiting [www.dai.ethicspoint.com](http://www.dai.ethicspoint.com). Further, any attempts by an offeror or subcontractor to offer inducements to a DAI employee to influence a decision will not be tolerated and will be grounds for disqualification, termination and possible debarment. See provision No. 9 for more details.

## Table of Contents

<b>1. Introduction and Purpose .....</b>	<b>4</b>
1.1 Objectif.....	4
1.2 Bureau d'émission.....	4
1.3 Type d'attribution prévue .....	4
<b>2. Instructions générales aux offrants .....</b>	<b>4</b>
2.1 Instructions générales.....	4
2.2 Lettre de soumission de la proposition.....	5
2.3 Questions concernant l'appel d'offres.....	5
2.4 Conférence des soumissionnaires préalable à la proposition .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
<b>3. Instructions pour la préparation des propositions techniques .....</b>	<b>5</b>
3.1 Services spécifiés.....	6
3.2 Critères d'évaluation technique.....	6
<b>4. Instructions pour la préparation des propositions de coûts/prix .....</b>	<b>6</b>
4.1 Propositions de coûts et de prix .....	6
<b>5. Base d'attribution.....</b>	<b>7</b>
5.1 Détermination de la meilleure valeur .....	7
5.2 Détermination de la responsabilité .....	7
<b>6. Livrables prévus après l'attribution du marché .....</b>	<b>8</b>
<b>7. Inspection et acceptation.....</b>	<b>8</b>
<b>8. Respect des conditions générales.....</b>	<b>8</b>
8.1 Conditions générales.....	8
8.2 Technologies interdites.....	9
8.3 Source et nationalité.....	9
8.4 Unique Entity ID (SAM)/ Identifiant unique de l'entité (SAM).....	9
<b>9. Politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin et responsabilités en matière d'établissement de rapports.....</b>	<b>10</b>
<b>10. Pièces jointes.....</b>	<b>12</b>
10.1 Pièce jointe A : Étendue des travaux pour les services ou les spécifications techniques.....	12
10.2 Annexe B : Lettre d'accompagnement de la proposition .....	14
10.3 Annexe C: Barème de prix.....	15
10.4 Annexe D : Instructions pour l'obtention d'un numéro d'identification d'entité unique (SAM) - Fournisseurs et sous-traitants de la DAI .....	16
10.5 Annexe E : Auto-certification pour l'exemption de l'obligation d'identification unique de l'entité (SAM) .....	16
10.6 Annexe F: Formulaire d'évaluation des performances passées .....	17
10.7 Attachment G: Representations and Certifications of Compliance.....	18
10.8 Annexe H : Plan de marquage et d'étiquetage .....	20
10.9 Annexe I: Conditions générales du contrat.....	22
10.10 Annexe J: Liste de contrôle de la proposition .....	23

**Synopsis of the RFP**

RFP No.	REQ-EAU-24-0048
Date d'émission	3 Juillet 2024
Titre	Acquisition système d'énergie solaire pour le fonctionnement bureau du projet au Cap-Haitien.
Issuing Office & Email/Physical Address for Submission of Proposals	USAID-Eau Email: Eau_procurement-info@dai.com
Bidders' Conference	45
Date limite pour les questions de clarifications	08 juillet 2024. Soumettre les questions de clarification a : email: <a href="mailto:Eau_procurement-info@dai.com">Eau_procurement-info@dai.com</a>
Date limite pour les propositions	12 juillet 2024. Soumettre les propositions techniques et financières à email: <a href="mailto:Eau_procurement@dai.com">Eau_procurement@dai.com</a>
Point de Contact	Eau_procurement-info@dai.com
Type de contrat	Bon de commande. Peut être changé au cours du processus.
Base attribution du Marché	L'attribution du marché se fera sur la base de compromis. Le marché sera attribué à l'offrant responsable et raisonnable qui offre la meilleure valeur à la DAI et à son client en utilisant une combinaison de facteurs techniques et de prix.

Les offrants intéressés peuvent obtenir une copie intégrale de l'appel d'offres qui contient des instructions détaillées pour la préparation de la proposition. L'appel d'offres peut être retiré à l'adresse et/ou à la personne de contact indiquées ci-dessus.

## 1. Introduction and Purpose

### Introduction et objectif

#### 1.1 Objectif

DAI, l'organisme chargé de la mise en œuvre du programme « USAID Water Security and Systems Strengthening - USAID-Eau », invite les soumissionnaires qualifiés à présenter des propositions pour la fourniture, livraison et installation de système solaire pour le fonctionnement du bureau du Projet au Cap-Haitien.

#### 1.2 Bureau d'émission

Le bureau émetteur et la personne de contact indiqués dans le synopsis ci-dessus sont les seuls points de contact à la DAI aux fins du présent appel d'offres. Tout soumissionnaire potentiel qui ne fait pas part de son intérêt à ce bureau assume l'entière responsabilité au cas où il ne recevrait pas de communications directes (amendements, réponses aux questions, etc.) avant la date de clôture.

#### 1.3 Type d'attribution prévue

La DAI prévoit d'attribuer un Bon de Commande à prix fixe. Ce type de contrat est susceptible d'être modifié au cours des négociations.

Un Bon de commande ou sous-contrat à prix fixe ferme est : Une attribution pour un prix fixe ferme total, , pour la fourniture de services, de biens ou de produits livrables spécifiques et n'est pas ajustée si les coûts réels sont supérieurs ou inférieurs au montant du prix fixe. Les offrants sont censés inclure tous les coûts, directs et indirects, dans le prix total qu'ils proposent.

## 2. Instructions générales aux offrants

### 2.1 Instructions générales

"L'offrant", le "sous-traitant" et/ou le "soumissionnaire" est l'entreprise qui propose des travaux dans le cadre du présent appel d'offres. Le terme "offre" et/ou "proposition" désigne l'ensemble des documents que l'entreprise soumet pour proposer le travail.

Les offrants qui souhaitent répondre à cet appel d'offres doivent soumettre des propositions, en anglais, conformément aux instructions suivantes. Les offrants sont tenus de prendre connaissance de toutes les instructions et spécifications contenues dans le présent appel d'offres. S'ils ne le font pas, c'est à leurs risques et périls. Si l'appel d'offres est modifié, tous les termes et conditions non modifiés dans la modification resteront inchangés.

L'émission de cet appel d'offres n'oblige en aucun cas la DAI à attribuer un contrat de sous-traitance ou un bon de commande. Les offrants ne seront pas remboursés pour les coûts associés à la préparation ou à la soumission de leur proposition. La DAI ne sera en aucun cas responsable de ces coûts.

Les propositions doivent être soumises au plus tard le 12 juillet 2024 par email : [eau\\_procurement@dai.com](mailto:eau_procurement@dai.com). Les offres tardives seront rejetées, sauf dans des circonstances extraordinaires, à la discrétion de la DAI. Toutes les propositions soumises sur papier doivent être scellées et étiquetées avec le numéro de l'appel d'offres.

La soumission à la DAI d'une proposition en réponse à cet appel d'offres constitue une offre et indique que l'offrant accepte les termes et conditions de cet appel d'offres et de ses annexes. La DAI se réserve le droit de ne pas évaluer une proposition non conforme ou incomplète.

## **2.2 Lettre de soumission de la proposition**

Une lettre d'accompagnement doit être jointe à la proposition sur le papier à en-tête de la société de l'offrant, avec une signature dûment autorisée et le cachet de la société, en utilisant l'annexe B comme modèle de présentation. La lettre d'accompagnement doit comprendre les éléments suivants :

- L'offrant certifiera une période de validité de 60 jours pour les prix fournis.
- Accuser la réception des modifications apportées à l'appel d'offres, si applicable.
- Le nom et adresse de la compagnie
- Le nom et titre du représentant de la compagnie
- Le montant total de l'offre financière
- Signature et sceau

## **2.3 Questions concernant l'appel d'offres**

Il incombe à chaque offrant de lire et de respecter les termes et conditions du présent appel d'offres. Les demandes d'éclaircissements ou d'informations complémentaires doivent être soumises par écrit par courrier électronique [eau\\_procurement-info@dai.com](mailto:eau_procurement-info@dai.com), comme indiqué dans le synopsis ci-dessus. Aucune question ne sera répondue par téléphone. Toute information verbale reçue d'un employé de la DAI ou de USAID-Eau ou d'une autre entité ne sera pas considérée comme une réponse officielle à une question concernant le présent appel d'offres.

Des copies des questions et des réponses seront distribuées par écrit à tous les soumissionnaires potentiels qui auront reçu l'appel d'offres après la date de soumission spécifiée dans le résumé ci-dessus.

## **3. Instructions pour la préparation des propositions techniques**

Les propositions techniques sont scellées dans une enveloppe séparée des propositions de prix et de coûts et portent clairement la mention "VOLUME I : PROPOSITION TECHNIQUE".

Les propositions techniques doivent contenir les éléments suivants :

Les propositions techniques sont soumises par courriel dans un document séparé des propositions de prix et portent clairement la mention "VOLUME I : PROPOSITION TECHNIQUE".

Les propositions techniques doivent contenir les éléments suivants :

1. Approche technique - Description des biens et services proposés qui satisfont ou dépassent les spécifications techniques ou l'étendue des travaux. La proposition doit montrer comment l'offrant prévoit de compléter le travail et décrire une approche qui démontre la réalisation du travail dans les délais et de manière acceptable.
2. Approche de gestion - Description du personnel de l'offrant affecté au projet. La proposition doit décrire comment les membres de l'équipe proposée possèdent l'expérience et les capacités nécessaires pour mener à bien l'approche technique.
3. Prestations antérieures - Fournir une liste d'au moins trois (3) contrats récents de portée et de durée similaires. Les informations doivent être fournies sous forme de tableau et inclure le nom légal et l'adresse de l'organisation pour laquelle les services ont été fournis, une description du travail effectué, la durée du travail et la valeur du contrat, une description des problèmes rencontrés et de la manière dont ils ont été résolus, ainsi que le numéro de téléphone actuel d'un représentant responsable et compétent de l'organisation. Voir l'annexe F.

### 3.1 Services spécifiés

Dans le cadre du présent appel d'offres, la DAI a besoin des services décrits dans l'annexe A.

### 3.2 Critères d'évaluation technique

Chaque proposition sera évaluée et notée en fonction des critères d'évaluation et des sous-critères d'évaluation indiqués dans le tableau ci-dessous. Il ne sera pas attribué des points aux propositions de prix, mais aux fins de l'évaluation globale du présent appel d'offres, les facteurs d'évaluation technique autres que le coût/prix, lorsqu'ils sont combinés, sont considérés "approximativement égal aux facteurs de prix."

Critères d'évaluation	Sous-critères d'évaluation (si nécessaire)	Maximum de points
Approche technique		60 points
Approche de la gestion ou qualifications du personnel		20 points
Capacités de l'entreprise ou performances passées		20 points
<b>Points total</b>		<b>100 points</b>

## 4. Instructions pour la préparation des propositions de coûts/prix

### 4.1 Propositions de coûts et de prix

Les propositions de coût/prix doivent être scellées dans une enveloppe séparée des propositions techniques et porter clairement la mention "VOLUME II : PROPOSITION DE COÛT/ PRIX".

L'annexe C contient un modèle de bordereau de prix pour les marchés à prix ferme. Pour les marchés à frais remboursables ou en régie, l'offrant doit fournir un budget détaillé. Les offrants doivent compléter le modèle en fournissant autant d'informations détaillées que possible.

Il est important de noter que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) doit être incluse sur une ligne distincte, Le coût total de la livraison doivent être inclus sur sur la ligne budgétaire qui leur est réservée. Ces services sont éligibles à l'exonération de la TVA dans le cadre du contrat principal de la DAI. Le sous-contractant est responsable de toutes les taxes et redevances applicables, telles que prescrites par le contrat principal DAI. Le sous-contractant est responsable de tous les impôts et taxes applicables, conformément à la législation en vigueur en matière de revenus, de rémunération, de permis, de licences et d'autres impôts et taxes dus en tant que de besoin.

## 5. Base d'attribution

### 5.1 Détermination de la meilleure valeur

La DAI examinera toutes les propositions et attribuera le marché sur la base des critères d'évaluation technique et de coût susmentionnés, et sélectionnera l'offrant dont la proposition présente le meilleur rapport qualité-prix pour la DAI. La DAI peut également exclure une offre de l'examen si elle détermine qu'un offrant n'est pas "responsable", c'est-à-dire qu'il n'a pas les capacités de gestion et financières requises pour effectuer le travail demandé.

Aucun point d'évaluation ne sera attribué pour le coût. Le coût sera principalement évalué en fonction de son réalisme et de son caractère raisonnable. La DAI peut attribuer le marché à un soumissionnaire dont le prix est plus élevé s'il est déterminé que l'évaluation technique plus poussée de ce soumissionnaire justifie le coût/prix supplémentaire.

La DAI peut attribuer le marché à un offrant sans discussion. Par conséquent, l'offre initiale **doit contenir le meilleur prix et les meilleures conditions techniques de l'offrant.**

### 5.2 Détermination de la responsabilité

La DAI ne conclura aucun type d'accord avec un offrant avant de s'être assurée de sa responsabilité. Lors de l'évaluation de la responsabilité de l'offrant, les facteurs suivants sont pris en considération:

1. Fournir le NIF et la Patente à jour et valide en Haïti.
2. Preuve de l'existence d'un identifiant unique d'entité (SAM) (voir ci-dessous et les instructions figurant à l'annexe D).
3. La source, l'origine et la nationalité des produits ou services ne proviennent pas d'un pays interdit (voir ci-dessous).
4. Disposer de ressources financières suffisantes pour financer et exécuter les travaux ou livrer les marchandises ou être en mesure d'obtenir des ressources financières sans recevoir d'avances de fonds de la part de la DAI.
5. Capacité à respecter les délais de livraison ou d'exécution requis ou proposés. Avoir des antécédents satisfaisants.

6. Avoir des antécédents satisfaisants en matière d'intégrité et d'éthique des affaires.
7. Disposer de l'organisation, de l'expérience, des contrôles comptables et opérationnels et des compétences techniques nécessaires.
8. Disposer des équipements et installations de production, de construction et techniques nécessaires, le cas échéant.
9. Être qualifié et éligible pour effectuer le travail en vertu des lois et règlements applicables.

## 6. Livrables prévus après l'attribution du marché

Après attribution d'un sous-contrat, les produits livrables et les délais détaillés dans le tableau ci-dessous seront soumis à la DAI. L'offrant doit détailler les coûts proposés par produit livrable dans le tableau des prix. Tous les produits livrables doivent être soumis à la DAI et approuvés par elle avant que le paiement ne soit effectué.

No.	Description	Echéance
1	Plan de plan initial	Une semaine avant la mobilisation sur le site pour les travaux.
2	Mobilisation de l'équipe et des matériels sur le site	Deux semaines après signature du contrat
3	Fin des travaux	Trois semaines après signature du contrat

## 7. Inspection et acceptation

La direction du projet DAI désignée inspectera de temps à autre les services fournis afin de déterminer si les activités sont exécutées de manière satisfaisante et si tous les équipements ou fournitures sont d'une qualité et d'un niveau acceptables. Le sous-traitant est responsable de toute contre-mesure ou action corrective, dans le cadre du présent appel d'offres, qui pourrait être exigée par le chef d'équipe de la DAI à la suite d'une telle inspection.

## 8. Respect des conditions générales

### 8.1 Conditions générales

Les offrants s'engagent à respecter les conditions générales d'attribution du marché résultant du présent appel d'offres. L'offrant sélectionné se conformera à toutes les déclarations et certifications de conformité énumérées à l'annexe G.

## 8.2 Technologies interdites

Les soumissionnaires NE DOIVENT PAS fournir de biens et/ou de services utilisant des produits de télécommunications et de vidéosurveillance des sociétés suivantes: Huawei Technologies Company, ZTE Corporation, Hytera Communications Corporation, Hangzhou Hikvision Digital Technology Company, ou Dahua Technology Company, ou toute filiale ou société affiliée, conformément à la FAR 52.204-25.

## 8.3 Source et nationalité

Dans le cadre du code géographique autorisé pour son contrat, la DAI ne peut acquérir des biens et des services qu'auprès des pays suivants.

**Code géographique 937:** Biens et services en provenance des États-Unis, du pays coopérant et des "pays en développement" autres que les "pays en développement avancés"; à l'exclusion des pays interdits. Une liste des "pays en développement" et des "pays en développement avancés" peut être consultée à l'adresse suivante: <https://www.usaid.gov/about-us/agency-policy/series-300/references-chapter/310maa> et <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>, respectivement. (On entend par "pays en développement avancé" tout pays classé par la Banque mondiale dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure en fonction de son revenu national brut par habitant. Les biens et services provenant d'un pays en développement avancé ou ayant la nationalité d'un pays en développement avancé ne sont éligibles au titre de l'article 937 que lorsque le marché est destiné à un programme de l'USAID dans ce pays en développement avancé, i.e., c'est-à-dire qu'il s'agit du pays "coopérant" ou "bénéficiaire").

La DAI doit vérifier la source et la nationalité des biens et des services et s'assurer (dans toute la mesure du possible) qu'elle n'achète pas de biens ou de services à des pays interdits figurant sur la liste des pays sanctionnés par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC). Les pays sanctionnés par l'OFAC peuvent faire l'objet d'une recherche dans le système SAM (System for Award Management) à l'adresse [www.SAM.gov](http://www.SAM.gov). La liste actuelle des pays faisant l'objet de sanctions globales est la suivante : Cuba, Iran, Corée du Nord, Soudan et Syrie : Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, le Soudan et la Syrie. Les marchandises ne peuvent pas transiter ou être assemblées dans des pays d'origine ou de nationalité faisant l'objet de sanctions globales, et le vendeur ne peut pas être détenu ou contrôlé par un pays interdit. Il est interdit à la DAI de faciliter toute transaction effectuée par un tiers si cette transaction est interdite si elle est effectuée par la DAI.

En soumettant une proposition en réponse à cet appel d'offres, les offrants confirment qu'ils ne violent pas les exigences relatives à la source et à la nationalité des biens ou des services proposés et que les biens et les services sont conformes au code géographique et aux exclusions relatives aux pays interdits décrites ci-dessus.

## 8.4 Unique Entity ID (SAM)/ Identifiant unique de l'entité (SAM)

Votre organisation doit **obligatoirement** fournir un identifiant d'entité unique (SAM) à la DAI. En l'absence d'un identifiant d'entité unique (SAM), la DAI ne peut pas considérer qu'un offrant est "responsable" de ses activités et, par conséquent, la DAI ne conclura pas de contrat de sous-traitance, de commande d'achat ou d'accord monétaire avec une organisation. La détermination d'un

offrant/demandeur retenu à la suite de cet appel d'offres/cette demande de propositions/cet appel d'offres est subordonnée à la fourniture par le gagnant d'un identifiant d'entité unique (SAM) à la DAI. Les offrants qui ne fournissent pas d'identifiant d'entité unique (SAM) ne recevront pas de prix et la DAI sélectionnera un autre offrant.

Toutes les organisations américaines et étrangères qui reçoivent des sous-contrats ou des bons de commande de premier niveau d'une valeur de 30 000 dollars ou plus sont tenues d'obtenir un identifiant d'entité unique (SAM) avant la signature de l'accord. Les organisations sont exemptées de cette obligation si le revenu brut reçu de toutes les sources au cours de l'année fiscale précédente était inférieur à 300 000 dollars. La DAI exige que les offrants signent la déclaration d'auto-certification s'ils demandent à être exemptés pour cette raison.

Pour ceux qui doivent obtenir un identifiant d'entité unique (SAM), voir l'annexe D - Instructions pour l'obtention d'un identifiant d'entité unique (SAM) - Fournisseurs, sous-traitants de la DAI

Pour ceux qui ne sont pas tenus d'obtenir un identifiant unique d'entité (SAM), voir l'annexe E : Auto-certification pour l'exemption de l'exigence d'un identifiant unique d'entité (SAM).

## 9. Politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin et responsabilités en matière d'établissement de rapports

DAI conduit ses affaires selon les normes éthiques les plus strictes afin de garantir une concurrence loyale, des prix raisonnables et une performance ou une livraison réussie de biens et d'équipements de qualité. **DAI ne tolère pas les actes de corruption suivants :**

- Toute demande de pot-de-vin, de ristourne, de paiement de facilitation ou de gratification sous la forme d'un paiement, d'un cadeau ou d'une considération spéciale de la part d'un employé de la DAI, d'un fonctionnaire du gouvernement ou de leurs représentants, en vue d'influencer une décision d'attribution ou d'approbation.
- Toute offre de pot-de-vin, de ristourne, de paiement de facilitation ou de gratification sous forme de paiement, de cadeau ou de considération spéciale par un offrant ou un sous-traitant afin d'influencer une décision d'attribution ou d'approbation.
- Toute fraude, telle qu'une fausse déclaration ou une dissimulation d'informations au profit de l'auteur de l'offre ou du sous-traitant
- Toute collusion ou conflit d'intérêt dans lequel un employé, un consultant ou un représentant de la DAI a une relation professionnelle ou personnelle avec un directeur ou un propriétaire de l'offrant ou du sous-traitant qui peut sembler favoriser injustement l'offrant ou le sous-traitant. Les sous-traitants doivent également éviter toute collusion ou conflit d'intérêts dans leurs achats auprès des fournisseurs. Toute relation de ce type doit être immédiatement divulguée à la direction de la DAI pour examen et action appropriée, y compris l'exclusion éventuelle de l'attribution du marché.

Ces actes de corruption ne sont pas tolérés et peuvent avoir de graves conséquences, y compris la résiliation du contrat et la suspension et l'exclusion éventuelles par le gouvernement des États-Unis, excluant l'offrant ou le sous-traitant de toute participation future aux affaires du gouvernement des États-Unis

Toute tentative de corruption ou corruption réelle doit être immédiatement signalée par l'offrant, le sous-traitant ou le personnel de la DAI:

- Numéro d'appel gratuit pour les questions d'éthique et de conformité (États-Unis) +1-503-597-4328
- Site web de la hotline - [www.DAI.ethicspoint.com](http://www.DAI.ethicspoint.com), ou
- Courriel à [Ethics@DAI.com](mailto:Ethics@DAI.com)
- Hotline du bureau de l'inspecteur général de l'USAID <https://oigportal.ains.com/eCasePortal>

En signant cette proposition, l'offrant confirme son adhésion à cette norme et garantit qu'aucune tentative ne sera faite pour influencer la DAI ou le personnel du gouvernement par le biais de pots-de-vin, de gratifications, de paiements de facilitation, de commissions occultes ou de fraudes. L'offrant reconnaît également que la violation de cette politique peut entraîner la résiliation du contrat, le remboursement des fonds non autorisés en raison des actes de corruption, ainsi que la suspension et l'exclusion éventuelles par le gouvernement des États-Unis.

## 10. Pièces jointes

### 10.1 Pièce jointe A : Étendue des travaux pour les services ou les spécifications techniques

USAID Eau est un contrat de 5 ans qui vise à améliorer la capacité et la performance des institutions et des marchés du secteur de l'eau en Haïti pour financer et fournir des services d'eau potable sûrs, fiables et abordables avant, pendant et après les chocs et les stress tels que les crises climatiques, les pandémies et les épidémies, et d'autres chocs tels que les troubles civils, l'insurrection des gangs et la fragilité politique. USAID Eau atteindra ce but à travers deux objectifs qui se renforcent mutuellement et qui sont interdépendants :

1. Gouvernance et finances : Renforcer le cadre politique et réglementaire pour permettre la responsabilisation et le financement des services d'eau potable et de la gestion des ressources en eau ; et

2. Services d'eau potable résistants au climat et à faibles émissions : Améliorer la capacité et la performance des prestataires de services pour fournir des services d'eau potable résilients au climat, inclusifs et fiables.

La réussite de la mise en œuvre de l'USAID Eau sera démontrée par ces résultats attendus :

- 1 000 000 de personnes ont accès à des services d'eau potable durables (dont 250 000 doivent être de nouveaux accès) ;

- Un minimum de 200 000 \$ de financement mobilisé par la génération de revenus (dont un minimum de 150 000 \$ doit provenir des frais de connexion des nouveaux ménages),

- 20 CTE ont progressé d'un niveau sur l'échelle du cadre de redressement des services publics de la Banque mondiale ;

- Au minimum, 3 CTE atteindront 100% de systèmes d'exploitation d'eau non fossile et 2 CTE avec des stratégies en place pour leur permettre d'accéder à des financements commerciaux et/ou multilatéraux, l'amélioration des allocations budgétaires nationales et l'augmentation de la collecte des recettes afin de moderniser et d'étendre les systèmes et services d'approvisionnement en eau résistants au climat.

Le bureau du bureau est situé au Cap-Haïtien à Carenage sur un immeuble de R+1.

Le système d'énergie solaire sera utilisé pour alimenter les équipements suivants :

#### Matériel et équipements électriques du bureau

Climatiseur type split	8
Serveur	1
Ordinateurs Portables	30
Grosses Imprimantes multifonction	2
Petites imprimantes	5
Réfrigérateur	1
Microwave	1
Rétro-projecteur	1

« Water cooler »	4
« Coffee Maker »	1
Déchiqueteuse	2
Toaster	1

Lumière dans le bureau et sur la cour.

Le système devrait avoir une autonomie de 24 heures de temps de fonctionnement.

Le système devrait comprendre les équipements ci-dessous. Notez que cette liste n'est pas exhaustive. Le fournisseur peut y ajouter d'autres équipements nécessaires à la suite de leur évaluation du site. Les quantités seront déterminées par les fournisseurs après leurs évaluations.

1. Panneaux solaires
2. Les batteries solaires
3. Inverter
4. Câblage
5. Les climatiseurs solaires
6. Une Génératrice de secours qui sera utilisée pour charger les batteries, les ordinateurs et fournir la lumière au bureau
7. Tout autre équipement nécessaire
8. Fournir et assurer l'installation des équipements au bureau du Projet au Cap-Haitien.

## 10.2 Annexe B : Lettre d'accompagnement de la proposition

[Sur papier à en-tête du cabinet]

<Insérer la date>

À : Cliquez ici pour saisir le texte.

Developpement Alternatives, Inc.

Nous, soussignés, fournissons la proposition ci-jointe conformément à **l'appel d'offres-** cliquez ici pour saisir le texte. - cliquez ici pour saisir le texte. Publié le Cliquez ici pour saisir le texte... Notre proposition ci-jointe s'élève au prix total de <Somme en lettres (0,00\$ Somme en chiffres) >.

Je certifie une période de validité de Cliquez ici pour saisir le texte. Jours pour les prix indiqués dans le bordereau de prix/facture de quantités ci-joint. Notre proposition nous engage sous réserve des modifications résultant d'éventuelles discussions.

*L'offrant vérifiera ici les éléments spécifiés dans le présent document d'appel d'offres.*

Nous comprenons que la DAI n'est pas tenue d'accepter les propositions qu'elle reçoit.

Mes sincères salutations,

Signature autorisé:

Nom et titre du signataire: Cliquez ici pour saisir le texte.

Nom du cabinet: Cliquez ici pour saisir le texte.

Adresse: Cliquez ici pour saisir le texte.

Téléphone: Cliquez ici pour saisir le texte.

Courriel: Cliquez ici pour saisir le texte.

Sceau de l'entreprise :

### 10.3 Annexe C: Barème de prix

Numéro d'article	Nom de l'article	Description/Specifications	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
1a	List the items that are to be supplied.				
1b	Liste des articles à fournir				
1c					
2	Delivery Cost to Click here to enter text. Coût de livraison jusqu'à Cliquez ici pour saisir le texte.			per kilometer  Par kilomètre	
3	VAT TVA				
<b>GRAND TOTAL EN</b> Cliquez ici pour saisir le texte.					
<b>TOTAL GÉNÉRAL EN DOLLARS DES ÉTATS-UNIS</b>					\$

**Délai de livraison:** Cliquez ici pour saisir le texte.

**10.4 Annexe D : Instructions pour l'obtention d'un numéro d'identification d'entité unique (SAM) - Fournisseurs et sous-traitants de la DAI**

**10.5 Annexe E : Auto-certification pour l'exemption de l'obligation d'identification unique de l'entité (SAM)**

### 10.6 Annexe F: Formulaire d'évaluation des performances passées

Indiquez les projets qui illustrent le mieux votre expérience professionnelle en rapport avec le présent appel d'offres, en les classant par ordre décroissant de date d'achèvement.

Les projets doivent avoir été entrepris au cours des trois dernières années. Les projets entrepris au cours des six dernières années peuvent être pris en considération à la discrétion du comité d'évaluation.

#	Titre du Projet	Description des Activités	Lieu de travail Province/ District	Client Nom/No de tél.	Coût en US\$	Dates Début-Fin	Achevé dans les délais (Oui/Non)	Lettre d'achèvement reçue ? (Oui/Non)	Type d'accord, de contrat de sous-traitance, de subvention, de commande (prix fixe, coût remboursable)
1									
2									
3									
4									
5									

## 10.7 Attachment G: Representations and Certifications of Compliance

1. Federal Excluded Parties List - The Bidder Select is not presently debarred, suspended, or determined ineligible for an award of a contract by any Federal agency.
2. Executive Compensation Certification- FAR 52.204-10 requires DAI, as prime contractor of U.S. federal government contracts, to report compensation levels of the five most highly compensated subcontractor executives to the Federal Funding Accountability and Transparency Act Sub-Award Report System (FSRS)
3. Executive Order on Terrorism Financing- The Contractor is reminded that U.S. Executive Orders and U.S. law prohibits transactions with, and the provision of resources and support to, individuals and organizations associated with terrorism. It is the legal responsibility of the Contractor/Recipient to ensure compliance with these Executive Orders and laws. Recipients may not engage with, or provide resources or support to, individuals and organizations associated with terrorism. No support or resources may be provided to individuals or entities that appear on the Specially Designated Nationals and Blocked persons List maintained by the US Treasury (online at [www.SAM.gov](http://www.SAM.gov)) or the United Nations Security Designation List (online at: [http://www.un.org/sc/committees/1267/daq\\_sanctions\\_list.shtml](http://www.un.org/sc/committees/1267/daq_sanctions_list.shtml)). This provision must be included in all subcontracts/sub awards issued under this Contract.
4. Trafficking of Persons – The Contractor may not traffic in persons (as defined in the Protocol to Prevent, Suppress, and Punish Trafficking of persons, especially Women and Children, supplementing the UN Convention against Transnational Organized Crime), procure commercial sex, and use forced labor during the period of this award.
5. Certification and Disclosure Regarding Payment to Influence Certain Federal Transactions – The Bidder certifies that it currently is and will remain in compliance with FAR 52.203-11, Certification and Disclosure Regarding Payment to Influence Certain Federal Transactions.
6. Organizational Conflict of Interest – The Bidder certifies that will comply FAR Part 9.5, Organizational Conflict of Interest. The Bidder certifies that is not aware of any information bearing on the existence of any potential organizational conflict of interest. The Bidder further certifies that if the Bidder becomes aware of information bearing on whether a potential conflict may exist, that Bidder shall immediately provide DAII with a disclosure statement describing this information.
7. Prohibition of Segregated Facilities - The Bidder certifies that it is compliant with FAR 52.222-21, Prohibition of Segregated Facilities.
8. Equal Opportunity – The Bidder certifies that it does not discriminate against any employee or applicant for employment because of age, sex, religion, handicap, race, creed, color or national origin.
9. Labor Laws – The Bidder certifies that it is in compliance with all labor laws.
10. Federal Acquisition Regulation (FAR) – The Bidder certifies that it is familiar with the Federal Acquisition Regulation (FAR) and is in not in violation of any certifications required in the applicable clauses of the FAR, including but not limited to certifications regarding lobbying, kickbacks, equal employment opportunity, affirmation action, and payments to influence Federal transactions.
11. Employee Compliance – The Bidder warrants that it will require all employees, entities and individuals providing services in connection with the performance of an DAI Purchase Order to comply with the provisions of the resulting Purchase Order and with all Federal, State, and local laws and regulations in connection with the work associated therein.

By submitting a proposal, offerors agree to fully comply with the terms and conditions above and all applicable U.S. federal government clauses included herein, and will be asked to sign these Representations and Certifications upon award.

## Annexe G : Déclarations et certifications de conformité

1. Liste fédérale des parties exclues - Le soumissionnaire sélectionné n'est pas actuellement radié, suspendu ou jugé inéligible pour l'attribution d'un contrat par une agence fédérale.
2. Certification de la rémunération des cadres - La FAR 52.204-10 exige que DAI, en tant qu'entrepreneur principal de contrats du gouvernement fédéral américain, déclare les niveaux de rémunération des cinq cadres sous-traitants les mieux rémunérés au Federal Funding Accountability and Transparency Act Sub-Award Report System (FSRS).
3. Décret sur le financement du terrorisme - Il est rappelé au contractant que les décrets et les lois des États-Unis interdisent les transactions avec des personnes et des organisations associées au terrorisme, ainsi que la fourniture de ressources et de soutien à ces personnes et organisations. Il est de la responsabilité juridique du contractant/bénéficiaire de veiller au respect de ces décrets et lois. Les bénéficiaires ne peuvent pas s'engager avec des individus et des organisations associés au terrorisme, ni leur fournir des ressources ou un soutien. Aucun soutien ni aucune ressource ne peuvent être fournis à des personnes ou à des entités figurant sur la liste des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées tenue par le Trésor américain (en ligne à l'adresse [www.SAM.gov](http://www.SAM.gov)) ou sur la liste des personnes désignées par les Nations unies pour des raisons de sécurité (en ligne à l'adresse : [http://www.un.org/sc/committees/1267/aq\\_sanctions\\_list.shtml](http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml)). Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance/sous-attribution émis dans le cadre de ce contrat.
4. Traite des personnes - Le contractant ne peut se livrer à la traite des personnes (telle que définie dans le Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants), à l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et au travail forcé pendant la durée du présent marché.
5. Certification et divulgation concernant le paiement pour influencer certaines transactions fédérales - Le soumissionnaire certifie qu'il est actuellement et restera en conformité avec la FAR 52.203-11, Certification et divulgation concernant le paiement pour influencer certaines transactions fédérales.
6. Conflit d'intérêt organisationnel - Le soumissionnaire certifie qu'il se conformera à la partie 9.5 de la FAR, intitulée " Conflit d'intérêt organisationnel ". Le Soumissionnaire certifie qu'il n'a connaissance d'aucune information concernant l'existence d'un conflit d'intérêts organisationnel potentiel. Le soumissionnaire certifie en outre que s'il a connaissance d'informations relatives à l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel, il fournira immédiatement à la DAII une déclaration décrivant ces informations.
7. Interdiction des installations séparées - Le soumissionnaire certifie qu'il est en conformité avec la FAR 52.222-21, Interdiction des installations séparées.
8. Égalité des chances - Le soumissionnaire certifie qu'il n'exerce aucune discrimination à l'encontre d'un employé ou d'un candidat à l'emploi en raison de son âge, de son sexe, de sa religion, de son handicap, de sa race, de ses croyances, de sa couleur ou de son origine nationale.
9. Législation du travail - Le soumissionnaire certifie qu'il respecte l'ensemble de la législation du travail.
10. Federal Acquisition Regulation (FAR) - Le soumissionnaire certifie qu'il connaît le Federal Acquisition Regulation (FAR) et qu'il n'enfreint aucune des certifications requises dans les clauses applicables du FAR, y compris, mais sans s'y limiter, les certifications relatives au lobbying, aux pots-de-vin, à l'égalité des chances en matière d'emploi, aux actions d'affirmation et aux paiements visant à influencer les transactions fédérales.
11. Conformité des employés - Le soumissionnaire garantit qu'il exigera de tous les employés, entités et individus fournissant des services dans le cadre de l'exécution d'un bon de commande DAI qu'ils se conforment aux dispositions du bon de commande qui en découle et à toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques et locales en rapport avec le travail qui y est associé.

En soumettant une proposition, les offrants acceptent de se conformer pleinement aux conditions ci-dessus et à toutes les clauses applicables du gouvernement fédéral américain incluses dans le présent document, et seront invités à signer ces déclarations et certifications au moment de l'attribution du marché.

## Liste des pièces jointes facultatives

### 10.8 Annexe H : Plan de marquage et d'étiquetage

Note: Ce document ne doit pas faire partie de la proposition. Il est inclus à titre d'information pour l'offrant. Lors de l'attribution du contrat de sous-traitance, il s'agira du premier produit à livrer.

Annexe N: Plan de marquage

Numéro et nom du sous-projet: \_\_\_\_\_

Numéro et nom du sous-projet: \_\_\_\_\_

Nom et titre de l'agent partenaire: \_\_\_\_\_

Nom et titre du chef de projet DAI : \_\_\_\_\_

**Instructions:** Ce formulaire a été créé pour fournir aux partenaires de mise en œuvre (sous-traitants et bénéficiaires) et aux gestionnaires de projets DAI un résumé des exigences de marquage figurant dans le plan de mise en œuvre de l'image de marque (BIP) du projet. Ce formulaire doit être rempli par le gestionnaire de projet DAI en collaboration avec l'agent du partenaire de mise en œuvre. Une fois rempli, le gestionnaire de projet doit télécharger le formulaire dans TAMIS.

#### Activités du sous-projet

Fournissez un bref résumé des activités à réaliser, y compris le lieu du projet. Par exemple, quels matériaux ou équipements seront achetés? Quels événements auront lieu?

Inclure un résumé de 2 à 3 phrases ici:
---

Veillez marquer d'un "X" chaque activité qui aura lieu dans le cadre de ce sous-projet. Le partenaire de mise en œuvre sera chargé de veiller à ce que le marquage indiqué dans le tableau ci-dessous soit mis en œuvre conformément aux normes et aux modèles fournis.

Marquer "X"	Activité/Documents	Marquage requis
Activités		

Marquer "X"	Activité/Documents	Marquage requis
Documents		
	Reports Rapports	
	Certificates (training or other) Certificats (formation ou autre)	
	Invitations	
	Other (please describe) Autre(décrire)	

Co- Branding and Co-Marking:

**Demandes d'exceptions ou de dérogations aux exigences de marquage** - Si vous estimez qu'il n'est pas possible de marquer un ou plusieurs des éléments ou événements énumérés ci-dessus, veuillez décrire ci-dessous (1) le marquage dont vous souhaitez être exempté (2) la manière dont l'activité ou l'élément répond à l'exigence d'une exception ou d'une dérogation.

Inclure ici une justification complète et détaillée:

## 10.9 Annexe I: Conditions générales du contrat

## 10.10 Annexe J: Liste de contrôle de la proposition

Offeror: \_\_\_\_\_

Have you?

- Submitted your proposal to DAI by email to email: [eau\\_procurement@dai.com](mailto:eau_procurement@dai.com)

Does your proposal include the following?

- Signed Cover Letter (*use template in Attachment B*)
- Separate Technical and Cost proposals individually sealed and labeled as Volume I and Volume II respectfully.
- Proposal of the Product or Service that meets the technical requirements as per Attachment A
- Response to each of the evaluation criteria
- Documents use to determine Responsibility
- Evidence of an Unique Entity ID (SAM)OR Self Certification for Exemption from Unique Entity ID (SAM)Requirement
- Past Performance (*use template in Attachment F*)
- 
-